

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE À HUIS CLOS TENUE LE 16 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à huis clos le lundi 16 mars 2020 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Madame la Conseillère Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION #20-03-27

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #20-03-28 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 3 février 2020;
4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 6.2 Demande à la MRC – Fonds PM-150 – borne de recharge électrique;
 - 6.3 Entente de partenariat avec HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Permis d'intervention et de voirie 2020;
 - 7.2 Mandater une firme concernant la problématiques d'égout sanitaire sur la rue Principale et la rue Rousseau;
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Adoption du premier projet de règlement #20-140 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage;
 - 8.2 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #20-140 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage;
 - 8.3 Adoption du projet de règlement #20-141 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement;
 - 8.4 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #20-141 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement;
 - 8.5 Adoption du projet de règlement #20-142 – modifiant le règlement #08-40 - relatif aux conditions d'émission de permis de construction;
 - 8.6 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-142 - modifiant le règlement #08-40 - relatif aux conditions d'émission de permis de construction;
 - 8.7 Adoption du projet de règlement #20-143 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction;
 - 8.8 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-143 – modifiant le règlement# 08-41 relatif au règlement de construction;

- 8.9 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-144 – modification au règlement #08-43 - règlement sur les dérogations mineures;
9. **Service incendie et sécurité civile**
- 9.1 Approuver le rapport annuel 2017 du service incendie;
- 9.2 Approuver le rapport annuel 2020 du service incendie;
10. **Loisirs et cultures**
- 10.1 Approuver le plan d'action de la politique familiale;
- 10.2 Demande de commandite – Défi OSEntreprendre;
- 10.3 Demande de commandite pour deux murales pour les deux écoles;
11. **Périodes de questions (30 minutes réf. : régl. 18-122)**
12. **Levee de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

- 3.1 La séance régulière tenue le 3 février 2020.

RÉSOLUTION #20-03-29 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 FÉVRIER 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 3 février au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités lors des deux assemblées du 16 mars 2020, soit :

- Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière;
- Achat d'un souffleur pour les pièces;
- Mandater un graphiste pour le montage du document de la politique familiale;
- Budget participatif – formation d'un comité de sélection;
- Embauche d'une ressource en loisir;
- Sponsorship requested for Métis Beach School;

La date de la prochaine réunion est le lundi 6 avril 2020 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

La journée d'activité hivernale a été bien accueillie et l'activité de ballon-balai a eu du succès.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Il y a cinq nouvelles plaques en préparation et en attente de quelques photos.

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #20-03-30 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour février 2020 pour un montant de 95 445.06 \$, adopte la liste des comptes à payer de février 2020 pour un montant de 43 346.62 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

La procédure a été annulée par la MRC de la Mitis en raison de la crise du COVID-19.

6.2 Demande à la MRC – Fonds PM-150 – borne de recharge électrique.

RÉSOLUTION #20-03-32 **DEMANDE À LA MRC – FONDS PM-150 – BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire faire partie du Circuit électrique en offrant un endroit à la Halte-sur-Mer pour y installer une borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement s'inscrit dans les actions à prendre pour la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer signera une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour la gestion de la borne de recharge et par conséquent adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande à la MRC de la Mitis de lui verser un aide financière de 7 225 \$ dans le cadre du Fonds PM 150.

6.3 Entente de partenariat avec HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

RÉSOLUTION #20-03-33 **ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HQ POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le directeur général à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec afin d'acquérir une borne de recharge et l'installer sur un espace de stationnement de la Ville afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Permis d'intervention et de voirie 2020.

RÉSOLUTION #20-03-34 **PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE 2020**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du ministère;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de ne pas lui exiger de dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande au ministère des Transports des permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

7.2 Mandater une firme concernant la problématique d'égout sanitaire sur la rue Principale et la rue Rousseau.

RÉSOLUTION #20-03-35 MANDATER UNE FIRME CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUES D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE ET LA RUE ROUSSEAU

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Tetra Tech QI Inc. afin d'effectuer la coordination technique, la révision du plan d'intervention et l'estimation des coûts concernant le problème à l'égout sanitaire sur la rue Principale et la rue Rousseau. Pour réaliser ce mandat, la firme propose un budget horaire de 3 750 \$, par contre seulement les heures travaillées seront facturées. Ces travaux sont admissibles en priorité no.2 du programme TECQ 2019-2023.

8. URBANISME

8.1 Adoption du premier projet de règlement #20-140 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION 20-03-36 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #20-140 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter des modifications à la définition des gazébos et pavillon-jardins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter plusieurs ajustements au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire assouplir les normes d'implantation des bâtiments résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses précisions au règlement de zonage ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que soit adopté le premier projet de règlement numéro 20-140 tel que déposé.

8.2 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #20-140 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION #20-03-37 AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE LE RÈGLEMENT #20-140 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Raynald Banville ainsi que le dépôt du premier projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-140 modification au règlement 08-38 règlement de zonage. Les objectifs du règlement sont d'apporter des modifications à la définition des gazébos et pavillon-jardins, apporter plusieurs ajustements au règlement de zonage, assouplir les normes d'implantation des bâtiments résidentiels et apporter diverses précisions au règlement de zonage.

8.3 Adoption du projet de règlement #20-141 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement.

RÉSOLUTION #20-03-38 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-141 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-39 RELATIF AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des précisions sur le lotissement de terrains dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et sur les sanctions en cas de non-respect du règlement ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement numéro 20-141 tel que déposé.

8.4 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #20-141 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement.

RÉSOLUTION #20-03-39
AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE LE RÈGLEMENT #20-141 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-39 RELATIF AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que le dépôt du projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-141 modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement Les objectifs du règlement sont d'apporter des précisions sur le lotissement de terrains dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et sur les sanctions en cas de non-respect du règlement.

8.5 Adoption du projet de règlement #20-142 – modifiant le règlement #08-40 - relatif aux conditions d'émission de permis de construction.

RÉSOLUTION #20-03-40
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-142 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-40 - RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une correction au règlement sur les conditions d'émission de permis de construction ;

POUR CES MOTIFS

il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que soit adopté ce projet de règlement numéro 20-142 tel que déposé.

8.6 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-142 - modifiant le règlement #08-40 - relatif aux conditions d'émission de permis de construction.

RÉSOLUTION #20-03-41
AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT #20-142 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-40 - RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Luc Hamelin ainsi que le dépôt du projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-142 - modifiant le règlement #08-40 - relatif aux conditions d'émission de permis de construction. Les objectifs du règlement d'apporter une correction au règlement sur les conditions d'émission de permis de construction.

8.7 Adoption du projet de règlement #20-143 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.

RÉSOLUTION #20-03-42
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-143 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-41 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une correction ponctuelle au règlement de construction ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que soit adopté ce projet de règlement numéro 20-143 tel que déposé.

8.8 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-143 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.

RÉSOLUTION #20-03-43
AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT #20-143 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-41 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que le dépôt du projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-143 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.. Les objectifs du règlement sont d'apporter une correction ponctuelle au règlement de construction.

8.9 Avis de motion afin d'adopter le règlement #20-144 – modification au règlement #08-43 - règlement sur les dérogations mineures.

RÉSOLUTION #20-03-44
AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT #20-144 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #08-43 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Luc Hamelin ainsi que le dépôt du projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-144 – modification au règlement #08-43 - règlement portant sur les dérogations mineures. Les objectifs du règlement sont d'apporter des ajustements au règlement sur les dérogations mineures concernant les conditions d'acceptation.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Approuver le rapport annuel 2017 du service incendie.

RÉSOLUTION #20-03-45
APPROUVER LE RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le contenu du rapport annuel d'activités 2017 déposé par le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer, M. Michel Desrosiers;

QUE ce document soit transmis au ministère.

9.2 Approuver le rapport annuel 2019 du service incendie.

RÉSOLUTION #20-03-46
APPROUVER LE RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le contenu du rapport annuel d'activités 2019 déposé par le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer, M. Michel Desrosiers;

QUE ce document soit transmis au ministère.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Approuver le plan d'action de la politique familiale.

RÉSOLUTION #20-03-47 **APPROUVER LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le plan d'action de la politique familiale 2020 -2025.

10.2 Demande de commandite – Défi OSEntreprendre.

RÉSOLUTION #20-03-48 **DEMANDE DE COMMANDITE – DÉFI OSENTREPRENDRE**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse à Développement Mitis (Défi OSEntreprendre) un montant de 50 \$ afin de contribuer à défrayer les coûts de la soirée ainsi que ceux de la remise des bourses et des certificats. (A noter que le gala est suspendu en raison de la pandémie, à suivre)

10.3 Demande de commandite pour deux murales pour les deux écoles.

RÉSOLUTION #20-03-49 **DEMANDE DE COMMANDITE POUR DEUX MURALES POUR LES DEUX ÉCOLES**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse à La Murale Nationale des Enfants du Canada un montant de 625 \$ afin d'organiser dans les deux écoles de Métis-sur-Mer, une activité à deux volets :

1. La réalisation d'une partie de la Murale Nationale des Enfants du Canada par une délégation d'enfants sélectionnés ;
2. La réalisation d'une fresque murale souvenir qui reste sur place qui sera réalisée par tous les enfants de l'école visitée de tous âges en guise de récompense pour avoir été les hôtes de l'événement. Cette fresque murale peut impliquer jusqu'à 200 enfants par jour.
(À noter que l'évènement est suspendu en raison de la pandémie, à suivre)


11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de question car l'assemblée a lieu à huis clos.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #20-03-50 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la présente séance soit levée à 20h10.



Carolle-Anne Dubé, Mairesse



Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier